



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

BNP-Paribas

Question écrite n° 46395

## Texte de la question

M. Michel Vergnier attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la position de l'État vis à vis de la banque BNP-Paribas. En effet, l'État devient le premier actionnaire de cette dernière puisqu'il vient de souscrire 17,03 % du capital *via* la société de prises de participation de l'État (SPPE). Si cette montée au capital doit permettre de renforcer les fonds propres de la banque, l'État n'a pas vocation à en "acquérir le contrôle", selon l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il lui demande donc quelle sera la position de l'État actionnaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Vergnier](#)

**Circonscription :** Creuse (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 46395

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 avril 2009, page 3428

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)